

208C2091
FR0010148510-FS836

25 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AFFIPARIS

(Eurolist)

Par courrier du 17 janvier 2008, la société Kempen Capital Management N.V (1) (Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AFFIPARIS et ne plus détenir aucun titre de cette société.

(1) Kempen Capital Management N.V est un « investment adviser » contrôlé par Kempen & Co N.V, société elle-même contrôlée par F. van Lanschot Bankiers N.V.